

ENSEIGNEMENT**Modification de la sectorisation scolaire entre les secteurs Barbusse et Makarenko****EXPOSE DES MOTIFS**

Le secteur du Petit Ivry qui regroupe les écoles M. Thorez, A. Makarenko et H. Barbusse est en pleine mutation urbaine et démographique avec près de 1523 logements devant être livrés d'ici 2020.

Les effectifs scolaires du secteur devraient augmenter de +84 élèves en maternelle et +135 élèves en élémentaire d'ici 2018.

L'ouverture de l'école primaire Rosa Parks a un impact important sur le secteur H. Barbusse. Aussi, il a été nécessaire d'engager de nouvelles réflexions sur la sectorisation scolaire entre les secteurs Barbusse et Makarenko, afin de corrélérer au mieux les capacités d'accueil et les besoins, en respectant la facilitation des déplacements pour les familles, la cohérence pédagogique et en recherchant le meilleur équilibre de la composition sociologique des publics accueillis dans chaque établissement.

La communauté scolaire a été consultée (parents d'élèves élus, enseignants, directions d'écoles) au cours de rencontres en novembre et février. Elle a été également consultée à l'occasion d'une réunion publique le 14 mai 2014 avec tous les parents d'élèves du groupe scolaire Makarenko.

Les propositions de modifications :

Afin d'anticiper l'arrivée des apports potentiels issus des nouveaux programmes de logements et de rééquilibrer les capacités d'accueil des deux groupes scolaires A.Makarenko et H.Barbusse, il est envisagé une sectorisation scolaire temporaire à partir de la rentrée 2014.

Les voies suivantes issues du secteur A.Makarenko seraient affectées au secteur H.Barbusse :

- Passage Hoche, rue Hoche, rue Jean Le Galleu (54 à 84, 53 à 59), square Hoche, passage Rivoli, rue Gaston Picard, Impasse Buessard, rue Roger Buessard, avenue de Verdun (79 à 131), place du Général de Gaulle (2 à 20), impasse Hoche.

Le partage de la cité Pierre et Marie Curie (bâtiments 80-90-100 rue Hoche, impasse Hoche), actuellement sectorisée sur Makarenko, est proposé afin de désenclaver les écoles et d'améliorer la mixité sociale de ce groupe scolaire avec les apports issus des nouveaux programmes de logements.

Les changements de sectorisation concernent l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire. Pour les familles rencontrant des difficultés particulières, les situations seront examinées au cas par cas.

Les enfants actuellement scolarisés en dérogation pourront poursuivre leur scolarité dans l'école demandée.

Un transfert du n° 66 bis avenue M. Thorez du secteur A. Makarenko vers le secteur M. Thorez est proposé afin d'améliorer la cohérence géographique de ce bâtiment, la plupart des familles domiciliées étant en dérogation scolaire sur le groupe M. Thorez.

Les familles seront informées par courrier de la modification des secteurs scolaires dès la délibération de notre assemblée.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver les adaptations des secteurs scolaires Barbusse et Makarenko.

PJ : tableau récapitulatif

ENSEIGNEMENT

Modification de la sectorisation scolaire entre les secteurs Barbusse et Makarenko

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'éducation notamment son article L 212-7

vu ses délibérations en date des 31 janvier 2008 et 26 mars 2009 portant sur les principes d'organisation de la sectorisation scolaire et des dérogations,

considérant la nécessité de réactualiser certains secteurs scolaires de la ville, à partir de septembre 2014, de veiller au respect des capacités d'accueil des écoles et de l'équilibre des secteurs, de limiter les déplacements des familles, de permettre la continuité entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires, en recherchant un meilleur équilibre de la composition sociologique des publics accueillis dans chaque établissement,

considérant qu'une telle actualisation de la sectorisation concernera dès la rentrée 2014, tous les enfants actuellement scolarisés sur les écoles concernées par les modifications, à l'exception de ceux en dérogation venant d'autres secteurs,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire sur 12 rues de la ville d'Ivry-sur-Seine.

Adresses	Ancien secteur	Nouveau secteur
Passage Hoche	A.Makarenko	H.Barbusse
rue Hoche	A.Makarenko	H.Barbusse
rue Jean Le Galleu (54 à 84, 53 à 59)	A. Makarenko	H. Barbusse
square Hoche	A.Makarenko	H.Barbusse
passage Rivoli	A.Makarenko	H.Barbusse
rue Gaston Picard	A.Makarenko	H.Barbusse
Impasse Buessard	A.Makarenko	H.Barbusse
rue Roger Buessard	A.Makarenko	H.Barbusse
avenue de Verdun (79 à 131)	A.Makarenko	H.Barbusse
place du Général de Gaulle (2 à 20)	A.Makarenko	H.Barbusse
impasse Hoche	A.Makarenko	H.Barbusse
66 bis avenue M.Thorez	A.Makarenko	M.Thorez

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 27 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2014